



DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE – CARENE – TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE DES EAUX

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « CENTRE BOURG » - DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

7 – Etude d'Impact, résumé non technique et avis Autorité environnementale

La présente étude d'impact établie en décembre 2015 fait suite à une mise à jour de l'étude d'impact réalisée en mars 2015 et élaborée initialement en novembre 2010.

Cette actualisation de l'étude d'impact permet d'apporter un certain nombre de compléments, liés notamment :

- A l'évolution de la réglementation, notamment avec la prise en compte du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 modifiant le contenu des études d'impact,
- A l'évolution du Plan Guide du projet d'aménagement (diminution du nombre de logements et aménagement complet de l'îlot du Pré du Bourg),
- A l'avis de l'autorité environnementale en date du 25 janvier 2011 rendu sur l'étude d'impact de novembre 2010.

Par ailleurs, un avis de l'autorité environnementale complémentaire a été rendu en date du 08 septembre 2015 à la suite duquel un plan de l'îlot Pré du Bourg a été réalisé afin de préciser graphiquement les engagements de préservation des mares et haies bocagères.

S'agissant de l'évolution du programme prévisionnel, il est à noter que cette opération porte sur 385 logements dont 30% de logements sociaux afin de s'inscrire dans le Plan Local de l'Habitat de la CARENE pour la période 2016-2021.

S'agissant de la remarque formulée pour l'îlot « sud église », il est à noter que les constructions sont réalisées.

Documents associés :

- *Etude d'Impact et résumé non technique - Janvier 2016*

⇒ *l'annexe XI.3 relative au dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau est jointe à la pièce n°11_MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PROJET du présent dossier,*

⇒ *l'annexe XI.4 relative à l'étude d'impact énergétique et périmètre pertinent de desserte collective – SONING – est jointe à la pièce n°15_ANNEXES du présent dossier*

- *Avis Autorité environnementale du 25 janvier 2011*

- *Avis de l'Autorité environnementale du 08 septembre 2015*

- *Plan du Pré du Bourg annexé en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 08 septembre 2015*